

De toute évidence, enfin, la proposition touchant la commission de contrôle civile vient d'être dépassée par le nouvel accord de paix. Bien entendu, il incombe aux pays d'Amérique centrale de définir la forme que prendra la surveillance du cessez-le-feu, mais le gouvernement canadien a déjà réagi de façon positive à l'accord de paix, en offrant son assistance technique et ses conseils.

Je pense qu'il convient pour terminer de résumer ce qui a été dit au sujet de la politique canadienne et de notre rôle en Amérique centrale, vu que c'est l'élément essentiel de la résolution présentée à la Chambre. J'estime qu'il est faux de dire que le Canada n'en fait pas assez. Je dirais que cette critique est implicite dans la résolution et dans les observations que nous avons entendues.

Les Canadiens sont actifs dans la région depuis de nombreuses années. Nous avons observé étroitement l'évolution de la situation. Nous avons exprimé notre point de vue comme un observateur informé et sympathique se doit de le faire. La voix du Canada a été entendue distinctement à propos de beaucoup de questions et notamment de l'ingérence étrangère et de la futilité de la recherche de solutions militaires. Nous avons encouragé la négociation et le respect des droits de la personne.

Le Canada a soigneusement mis sur pied un vaste programme d'aide conçu pour répondre aux besoins pressants des gens les plus pauvres de la région. Nous avons encouragé le commerce avec l'Amérique centrale, car nous croyons que le développement économique est l'un des moyens les plus efficaces de combattre les grands problèmes sociaux et économiques. Nous avons appuyé activement les négociations en fournissant de l'aide technique lorsqu'on nous en a demandé.

Cette attitude toute canadienne vis-à-vis de l'Amérique centrale s'est vue aussi dans notre réaction rapide et positive au programme de paix récemment mis sur pied. Le Canada a exprimé son soutien au plan immédiatement après qu'il a été annoncé et a envoyé des représentants en mission dans les capitales de la région. Nous avons aussi proposé à nouveau d'offrir des conseils techniques pour la vérification et le contrôle.

Les députés se souviennent peut-être que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a fait trois déclarations en moins de deux mois. Il a d'abord envoyé un message d'approbation à la veille du Sommet des pays d'Amérique centrale. Il a ensuite fait une déclaration sur les messages de félicitations qu'il avait envoyés aux gouvernements d'Amérique centrale. Il a également parlé des déclarations relatives à sa décision d'envoyer des fonctionnaires dans la région. Ces déclarations montrent bien non seulement que le ministre s'intéresse personnellement à la question mais aussi qu'il tient à ce que le Canada réagisse constructivement.

L'heure prévue touche à sa fin, j'espère que tous les députés de tous les côtés de la Chambre vont féliciter avec moi le gouvernement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour

L'ajournement

la fermeté et l'esprit d'entraide manifesté envers les pays de la région troublée qu'est l'Amérique centrale et exhorter le gouvernement à continuer à faire tout son possible pour aider ces pays à trouver une solution pacifique aux conflits qui les déchirent.

[Français]

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LA DURÉE DES PEINES D'EMPRISONNEMENT—LES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 24 août 1987, j'ai posé au ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) une question au sujet des problèmes que pose l'administration de la justice au Canada. J'étais préoccupé au sujet des efforts du gouvernement dans ce domaine maintenant que la question de la peine capitale est réglée.

Le tollé de protestations engendré par la peine capitale montre clairement que les Canadiens ne se sentent pas en sécurité dans notre société et qu'ils ne sont pas satisfaits du système judiciaire. Tant les partisans que les adversaires du rétablissement de la peine capitale trouvent qu'une réforme est absolument nécessaire. A l'instar de mes électeurs de Don Valley-Est, je suis inquiet de voir que les peines d'emprisonnement sont trop courtes et que l'on accorde souvent trop rapidement les libérations conditionnelles.

Je suis heureux de constater, d'après la réponse du ministre à la question que j'ai posée à ce sujet, que le gouvernement est préoccupé, lui aussi, par ce problème et qu'il fait le nécessaire pour améliorer le système de détermination de la peine et celui des libérations conditionnelles. Je tiens toutefois à insister sur le fait que les Canadiens sont révoltés par les criminels violents et par l'incapacité de notre système judiciaire de protéger les citoyens innocents.

D'après un sondage effectué par la revue *Maclean's* le 29 juin 1987, 87 p. 100 des personnes questionnées trouvent que les personnes reconnues coupables de meurtre ne devraient pas pouvoir réintégrer trop vite la société. Les sondages indiquent également que la grande majorité des Canadiens sont vivement préoccupés par le nombre croissant de meurtres et d'autres crimes de violence. Les Canadiens ont perdu confiance dans leur justice criminelle.